

DÉPARTEMENT DE LOIRE-ATLANTIQUE
Arrondissement de Nantes



13, rue des Ajoncs
44190 CLISSON

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉCISIONS

Année 2025

Décision du 28 août 2025

08.2025-09	<u>CULTURE</u> <u>OBJET</u> : Convention de partenariat avec la Ville de Saint Sébastien sur Loire – saison culturelle 2025-2026
-------------------	---

VU l'article L. 5211-10 du Code général des collectivités territoriales,

VU la délibération n°26.09.2023-18 du Conseil communautaire en date du 26 septembre 2023 portant délégation d'attributions du Conseil communautaire au Président,

VU la délibération du Conseil communautaire en date du 20 mai 2025 approuvant les tarifs des spectacles de BRAVOH ! pour la saison 2025-2026,

Considérant que la saison culturelle 2025-2026 de Clisson Sèvre et Maine Agglo a été validée en Commission Tourisme-Culture du 12 février 2025,

Considérant que le Conseil communautaire a approuvé la programmation pour la saison culturelle 2025-2026 ainsi que les tarifs des spectacles retenus,

Considérant que la saison culturelle est construite avec différents partenaires (collectivités, associations, théâtres...),

Considérant que la convention entre la Ville de Saint-Sébastien-sur-Loire et le service culturel de Clisson Sèvre et Maine Agglo permet au public de découvrir les spectacles de Saint-Sébastien-sur-Loire et inversement,

Considérant le projet de convention, ci-annexée,

Le Président de la Communauté d'agglomération Clisson Sèvre et Maine Agglo,

D É C I D E

ARTICLE 1 : de signer la convention de partenariat avec la Ville de Saint Sébastien sur Loire pour la saison 2025-2026 portant sur :

- Le service billetterie de Clisson Sèvre et Maine Agglo s'engage à ouvrir pour le compte de la Ville de Saint Sébastien sur Loire une location pour le spectacle *(Ex)Odes* qui aura lieu à l'Embarcadère le jeudi 8 janvier 2026 à 20h
- Le service billetterie de la Ville de Saint Sébastien sur Loire s'engage à ouvrir pour le compte de Clisson Sèvre et Maine Agglo une location pour le spectacle *Parler Pointu* qui aura lieu au Quatrain le jeudi 12 février 2026 à 20h

ARTICLE 2 : Le quota des bénéficiaires de ce partenariat ainsi que les modalités de remboursement sont définis dans la convention de partenariat.

DIT qu'il sera rendu compte de la présente décision au Conseil communautaire lors de la prochaine séance.

DIT que la présente décision sera adressée à Monsieur le Préfet de Loire-Atlantique.

DIT que la présente décision sera adressée à Monsieur le Comptable public.

« Pour extrait conforme au registre »



Convention de partenariat
Saison 2025-2026
Spectacles « PARLER POINTU »
Et
« (EX)ODES »

Entre

Dénomination de la structure : Ville de Saint Sébastien sur Loire – Service Culturel

Adresse : Hôtel de ville, place Marcellin Verbe, BP 63329, 44233 Saint Sébastien sur Loire cedex

Téléphone : 02 40 80 85 85

N° Siret : 2 14 401 903 001 55

APE : 8411Z

N° TVA Intracommunautaire : FR 79214401903

N° RECEPISSE DE DECLARATION D'ACTIVITE D'ENTREPRENEUR DE SPECTACLES :

1- PLATESV-R-2021-002998 / 2- PLATESV-R-2021-003005 / 3- PLATESV-R-2021-003006

REPRESENTÉE PAR : Monsieur Thomas BOUCHER, en qualité de Maire, agissant suivant la délibération du 6 mai 2025, relative aux compétences transférées

Et

Dénomination de la structure : Clisson Sèvre et Maine Agglo

Adresse : 13 rue des Ajoncs, 44190 Clisson

Téléphone : 02 40 80 66 03

N° Siret : 2 00 067 635 00058

APE : 8412Z

Licence entrepreneurs de spectacles : 1-1103552 / 2-1103553 / 3- 1103554

Représenté par : M. Jean-Guy CORNU, en qualité de Président de Clisson, Sèvre Maine Agglo

Préambule

Dans le cadre de leurs saisons culturelles 2025/2026, la Ville de Saint-Sébastien-sur-Loire et l'Agglomération de Clisson Sèvre et Maine, souhaitent conclure un partenariat sur un des spectacles de leurs saisons respectives, afin de compléter pour chacune, l'offre culturelle proposée à leurs abonnés.



Saint-Sébastien
sur-Loire

Après concertation, le choix s'est porté sur le spectacle de théâtre *(EX)ODES* proposé le jeudi 8 janvier 2026 à l'Embarcadère et le spectacle de théâtre *PARLER POINTU*, proposé le jeudi 12 février 2026 à 20h au Quatrain.

Il est ainsi convenu :

- Chacune des structures informera ses abonnés de la possibilité d'accéder à un tarif préférentiel pour les spectacles proposés et fourniront toutes les informations artistiques et pratiques.
- Les abonnés de la saison culturelle de Saint-Sébastien-Sur-Loire bénéficieront du tarif réduit à 12€ pour le spectacle *PARLER POINTU* programmé au Quatrain le jeudi 12 février 2026 à 20h.

Les abonnés souhaitant bénéficier de cet avantage réserveront leur place directement auprès du service culturel de Saint Sébastien sur Loire et pourront accéder au spectacle munis de leur billet réservé auprès du service billetterie du Quatrain.

Le quota des bénéficiaires de ce partenariat est limité à 50. Ce quota est révisable jusqu'au jour de la représentation selon les ventes réalisées.

A l'issue de la représentation, le service billetterie de Saint Sébastien sur Loire remettra au service billetterie de Clisson Sèvre Maine Agglo un bordereau de recettes ainsi qu'un numéro de bon de commande. Le service billetterie de Clisson Sèvre Maine Agglo pourra déposer sa facture correspondant au nombre de billets vendus par le service culturel de Saint Sébastien sur Loire sur le logiciel Chorus Pro.

Le quota des bénéficiaires de ce partenariat est limité à 50. Ce quota est révisable jusqu'au jour de la représentation selon les ventes réalisées.

- Les abonnés de la saison culturelle du Quatrain bénéficieront du tarif à 12€ pour le spectacle *(EX)ODES* programmé à l'Embarcadère le jeudi 8 janvier 2026.

Les abonnés souhaitant bénéficier de cet avantage réserveront leur place directement auprès du Quatrain et pourront accéder au spectacle munis de leur billet réservé auprès du service billetterie du Quatrain.

Le quota des bénéficiaires de ce partenariat est limité à 50. Ce quota est révisable jusqu'au jour de la représentation selon les ventes réalisées.

BRAVOH!



Saint-Sébastien
sur-Loire

A l'issue de la représentation, le service billetterie du Quatrain remettra au service billetterie de Saint Sébastien sur Loire un bordereau de recettes ainsi qu'un numéro de bon de commande. Le service billetterie de Saint Sébastien sur Loire pourra déposer sa facture correspondant au nombre de billets vendus par le Quatrain sur le logiciel Chorus Pro.

Fait à Haute-Goulaine,
En deux exemplaires,

Pour la Ville de Saint-Sébastien-sur-Loire
Le Maire,
Thomas BOUCHER

Pour Clisson Sèvre et Maine Agglo
Le Président,
Jean-Guy CORNU



Le Maire,
Pour le Maire,
La Maire-Adjointe déléguée

Alice KERRAIN